



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00627510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 37. Projet « Migrations Besançon Bourgogne-Franche-Comté » - Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Besançon

**Projet « Migrations Besançon Bourgogne-Franche-Comté »
Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre
la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Besançon**

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	24/11/2020	Favorable unanime (2 abstentions)

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal la signature d'un avenant à la convention de partenariat réglant, pour 2021, les relations entre la Ville de Besançon et la Région Bourgogne-Franche-Comté autour du projet « Migrations Besançon Bourgogne-Franche-Comté ».

Le site Migrations à Besançon a été créé par la Ville de Besançon en 2007 afin de recenser, promouvoir et valoriser l'histoire et les parcours des bisontins concernés par les migrations, rendre compte plus largement du lien entre les migrations, les migrants et la Ville de Besançon. Par la qualité de ses contenus il a acquis une renommée nationale.

Lors des événements organisés en septembre 2017 pour les 10 ans du site, la Région a exprimé le souhait de s'associer à la Ville de Besançon pour élargir le site 'Migrations à Besançon' à l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté.

C'est ainsi que la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Besançon se sont associées en 2019 pour élargir le site Migrations à Besançon à l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté et créer le projet **Migrations Besançon-Bourgogne-Franche-Comté**.

Leur ambition commune est de rassembler et de **construire un ensemble de connaissances liées à l'histoire des migrations, au niveau de la grande région, de 1800 à nos jours et d'apporter une profondeur historique** nécessaire à la compréhension d'un présent de plus en plus complexe.

Comme l'ensemble des Français, de nombreux Bourguignons et Franc-Comtois sont caractérisés par la diversité de leurs origines. Mieux connaître l'histoire des migrations et le passé, c'est mieux comprendre notre présent, mieux le partager et mieux contribuer au futur. Migrations Besançon-Bourgogne-Franche-Comté est comme un maillon entre toutes ces différentes cultures.

La Convention signée par les 2 instances en mai 2019 fixe des orientations pour les 3 ans consécutifs, à savoir :

Les missions :

- restituer **un ensemble de connaissances liées à l'histoire des migrations au niveau du territoire régional, de 1800 à nos jours,**
- **insérer les parcours singuliers des habitants venus d'ailleurs dans l'histoire commune,**
- **animer et mettre en réseau les acteurs régionaux qui travaillent sur le thème des migrations,**

- **organiser des événements, des rencontres et impulser des partenariats,**
- **informer les différents publics de ses actions propres ainsi que sur celles des acteurs du territoire,**
- **devenir lien entre les migrations, les migrants et les territoires.**

Le fonctionnement :

Un Comité de pilotage composé d'élus de la Ville et de la Région et d'experts issus du Conseil scientifique, donne des orientations sur les activités liées au site et sur son développement.

Un Conseil scientifique composé de spécialistes des sujets liés aux migrations, assure la qualité scientifique et l'impartialité des contenus (études historiques, géographiques, linguistiques, ethnologiques, statistiques, archivistiques, etc...).

Un poste de chargée de projet à temps plein a été créé au 1^{er} janvier 2019 pour assurer les activités prévues, renouvelable annuellement sur une durée de trois ans. Le poste est sous l'autorité hiérarchique de la Ville de Besançon.

L'évaluation des coûts liés au déploiement du projet à l'échelle régionale porte à 60 000 € le budget total annuel nécessaire (comprenant un poste à temps complet, les frais de fonctionnement et d'investissement liés à la reprise du site Web).

La Ville de Besançon et la Région Bourgogne-Franche-Comté s'engagent à financer chacune 50 % des coûts réels liés au projet.

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'engage donc à verser une subvention annuelle à la Ville de Besançon correspondant à 50 % des coûts réels liés au développement des activités du site Migrations et aux projets qui s'y rattachent à l'échelle de la grande Région, dans la limite de 30 000 €. Le versement de cette aide sera matérialisé par un avenant approuvé par les 2 collectivités. La recette sera prise en charge sur la ligne de crédit ouverte au budget 74-048-7472-00290.

La Région a informé la Ville de son intention de poursuivre cette collaboration sur le projet Migrations Besançon-Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2021.

Le contrat de la chargée de projet sera également prolongé d'un an.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la poursuite de la collaboration avec la Région Bourgogne-Franche-Comté concernant la gestion du projet Migrations Besançon-Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2021,**
- **autorise Mme la Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention à intervenir dans ce cadre.**

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Projet « Migrations Besançon Bourgogne-Franche-Comté »**Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre
la Ville de Besançon et la Région Bourgogne-Franche-Comté****ENTRE d'une part :**

La Commune de Besançon dont le siège social est situé 2 rue Mégevand 25034 Besançon Cedex, représentée par sa Maire, Mme Anne VIGNOT, autorisée à signer le présent avenant par délibération du 10 décembre 2020,

ET d'autre part :

La Région Bourgogne-Franche-Comté, dont le siège social est situé 4 square Castan, 25031 Besançon Cedex, représentée par sa Présidente, Mme Marie-Guite DUFAY, autorisée à signer le présent avenant par délibération du

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1115-1,

VU le règlement budgétaire et financier adopté le 27-28 juin 2019,

VU la délibération du Conseil régional en date du 2020,

VU la délibération de la commune de Besançon en date du 10 décembre 2020,

VU la convention de partenariat entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Besançon signée le 29 juin 2020.

PREAMBULE

La convention signée en 2020 entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Besançon avait pour objet de préciser les modalités de développement et les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon et la Région Bourgogne-Franche-Comté s'engageaient à continuer à développer et à financer le projet « Migrations Besançon-Bourgogne-Franche-Comté » et les projets qui s'y rattachent à l'échelle de la grande Région pour l'année 2020.

Article 1: Objet de l'avenant

Conformément aux articles 7 et 9 de la convention signée entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Besançon le 29 juin 2020, il est proposé à la Région d'accorder à nouveau une aide financière à la Ville de Besançon pour l'année 2021 et de prolonger cette convention par voie d'avenant.

Article 2 : Modalités de financement et de versement

La Région accorde une aide financière à la Ville de Besançon de 30 000 € pour l'année 2021, sous réserve de l'évaluation du bilan provisoire transmis par la Commune, d'une attribution annuelle validée par l'assemblée délibérante et de la signature du présent avenant.

Pour l'année 2021, la Région verse 80 % de la subvention de 30 000 € à la signature de l'avenant. Le solde de 20 % sera versé sur présentation d'un bilan technique et financier complet fin 2021.

La subvention de la Région sera versée au prorata des dépenses réalisées et justifiées par la Ville de Besançon.

La Ville de Besançon financera également le projet à hauteur de 30 000 € maximum pour l'année 2021.

Ces deux contributions permettront de financer les coûts mentionnés dans le plan de financement en annexe 1.

Article 3 : Durée de la convention

La durée de la convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 4 : Période d'éligibilité des dépenses

La période d'éligibilité des dépenses s'étend du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 sur la base du plan de financement en annexe du présent avenant.

Article 5 : Entrée en vigueur du présent avenant

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa date de signature par la Maire de Besançon et la Présidente du Conseil régional.

Article 6 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Besançon, en deux exemplaires
Le

La Maire de la
Ville de Besançon,

La Présidente du Conseil régional
de Bourgogne-Franche-Comté,

Madame Anne VIGNOT

Madame Marie-Guite DUFAY

ANNEXE 1**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION****Exercice 2021**

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	4.000	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	3.000	73 – Dotations et produits de tarification	
Achats matières et fournitures	1.000	74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : préciser les ministères, directions ou services déconcentrés sollicités	
61 – Services extérieurs	2.500	-	
Locations	2.500	-	
Entretien et réparation		Région Bourgogne-Franche-Comté	30.000
Assurance		-	
Documentation		Conseils départementaux :	
62 – Autres services extérieurs	12.500	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Ville de Besançon	30.000
Publicité, publication	7.500	-	
Déplacements, missions	2.000	-	
Finalisation du site web	3.000	-	
63 – Impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc, détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
64- Charges de personnel	40.400	-	
Rémunération des personnels	37.600	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	2.800	Aides privées (fondation)	
65- Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs, mécénat	
		76 – Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 –Transfert de charges	
86- Emplois des contributions volontaires en nature (service civique)	600		
TOTAL DES CHARGES	60.000	TOTAL DES PRODUITS	60.000
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
TOTAL	60.000	TOTAL	60.000